



4.4.2017

## **AVIS**

de la commission des budgets

à l'intention de la commission du commerce international

sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil accordant  
une assistance macrofinancière à la République de Moldavie  
(COM(2017)0014 – C8-0016/2017 – 2017/0007(COD))

Rapporteur pour avis: Siegfried Mureşan

PA\_Legam

## JUSTIFICATION SUCCINCTE

Le rapporteur relève que l'opération d'assistance macrofinancière proposée s'élèverait à un montant maximal de 100 millions d'EUR, sous forme d'un prêt à moyen terme d'un montant maximal de 60 millions d'EUR et de subventions jusqu'à concurrence de 40 millions d'EUR, décaissé en trois tranches en 2017 et 2018. Le provisionnement du prêt s'opérera dans les budgets 2019-2020, tandis que les engagements et paiements des subventions s'opéreront dans les budgets 2017-2018.

L'objectif de l'opération proposée est d'appuyer le rétablissement de la viabilité des finances extérieures de la Moldavie. Elle viendrait compléter les programmes et les moyens accordés par le FMI et la Banque mondiale, et serait conditionnée au respect, par la Moldavie, de mécanismes démocratiques effectifs, dont le pluralisme parlementaire et l'état de droit, en garantissant le respect des droits de l'homme.

Le rapporteur soutient l'opération d'assistance macrofinancière proposée, qui constitue un complément nécessaire à l'aide internationale et européenne à la Moldavie et vient manifester la solidarité européenne avec les pays encore en proie à des moments difficiles sur le plan politique et économique. Il salue le renouvellement de l'engagement pris par les autorités moldaves à résoudre les problèmes de gouvernance du pays et à faire progresser les réformes politiques nécessaires, mais maintient que la Moldavie doit faire preuve de résultats effectifs en matière de processus de réforme.

Il est donc essentiel que la libération des différentes tranches de l'assistance soit strictement subordonnée au respect des obligations dans des délais bien définis avec les autorités moldaves, y compris dans les domaines liés à l'état de droit, à la lutte contre la corruption, à l'indépendance du système judiciaire, au renforcement de la résilience du secteur financier et à la transparence du financement des partis politiques.

Le rapporteur rappelle que l'accord d'association avec la Moldavie est l'un des plus avancés que l'Union ait jamais signés: il offre une base solide pour l'approfondissement de la coopération économique et politique sur la voie de la Moldavie vers l'intégration européenne.

Le principal instrument financier de l'Union visant à soutenir la Moldavie est actuellement l'instrument européen de voisinage (IEV), à savoir la mise en œuvre de la zone de libre-échange approfondi et complet et du programme d'association. Le rapporteur fait également observer que la Moldavie participe aux programmes régionaux, à la coopération transfrontière et aux initiatives ouvertes à l'ensemble des pays relevant de la politique de voisinage, telles qu'Erasmus +, TAIEX, SIGMA et la facilité d'investissement pour le voisinage (FIV). Une fois adopté, le Fonds européen pour le développement durable offrira également de nouvelles possibilités d'investissement en Moldavie.

## AMENDEMENTS

La commission des budgets invite la commission du commerce international, compétente au fond, à prendre en considération les amendements suivants:

## Amendement 1

### Proposition de décision Considérant 11

#### *Texte proposé par la Commission*

(11) Elle devrait aider la Moldavie à rétablir la viabilité de ses finances extérieures et, ce faisant, soutenir son développement économique et social.

#### *Amendement*

(11) Elle devrait aider la Moldavie à rétablir la viabilité de ses finances extérieures et, ce faisant, soutenir son développement économique et social, ***notamment dans les domaines liés à la gouvernance économique et au système judiciaire, et encourager les réformes dans ces domaines.***

## Amendement 2

### Proposition de décision Considérant 17

#### *Texte proposé par la Commission*

(17) L'assistance macrofinancière de l'Union devrait aider la Moldavie à tenir ses engagements envers les valeurs qu'elle partage avec l'Union, notamment la démocratie, l'état de droit, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme, le développement durable et la réduction de la pauvreté, ainsi qu'envers les principes d'un commerce ouvert, fondé sur des règles et équitable.

#### *Amendement*

(17) L'assistance macrofinancière de l'Union devrait aider la Moldavie à tenir ses engagements envers les valeurs qu'elle partage avec l'Union, notamment la démocratie, l'état de droit, la bonne gouvernance, ***la dépolitisation des nominations dans l'administration publique***, le respect des droits de l'homme, ***la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias***, le développement durable et la réduction de la pauvreté, ainsi qu'envers les principes d'un commerce ouvert, fondé sur des règles et équitable.

## Amendement 3

### Proposition de décision Considérant 18

#### *Texte proposé par la Commission*

(18) L'octroi de l'assistance

#### *Amendement*

(18) L'octroi de l'assistance

macrofinancière de l'Union **devrait** être **subordonné** à la condition préalable que la Moldavie respecte des mécanismes démocratiques effectifs – dont le pluralisme parlementaire – et l'état de droit et qu'elle garantisse le respect des droits de l'homme. En outre, l'assistance macrofinancière de l'Union devrait avoir pour objectifs spécifiques d'accroître l'efficacité, la transparence et la responsabilisation des systèmes de gestion des finances publiques de la Moldavie, de renforcer la gouvernance et la surveillance de son secteur financier et de promouvoir des réformes structurelles visant à soutenir une croissance durable et inclusive, la création d'emplois et l'assainissement budgétaire. Tant le respect de la condition préalable précitée que la réalisation de ces objectifs devraient faire l'objet d'un suivi régulier par la Commission et le Service européen pour l'action extérieure.

macrofinancière de l'Union **ainsi que la libération de chaque tranche de l'assistance devraient** être **subordonnés** à la condition préalable que la Moldavie respecte des mécanismes démocratiques effectifs – dont le pluralisme parlementaire – et l'état de droit et qu'elle garantisse le respect des droits de l'homme. En outre, l'assistance macrofinancière de l'Union devrait avoir pour objectifs spécifiques d'accroître l'efficacité, la transparence et la responsabilisation des systèmes de gestion des finances publiques de la Moldavie, de renforcer la gouvernance et la surveillance de son secteur financier, **de poursuivre les politiques axées sur la stabilité, en allouant davantage d'aides à la préservation de la stabilité macroéconomique, d'améliorer la gouvernance** et de promouvoir des réformes structurelles **véritables et efficaces** visant à soutenir une croissance durable et inclusive, la création d'emplois et l'assainissement budgétaire. **La libération de l'assistance macrofinancière devrait également être subordonnée à la réalisation de progrès tangibles dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et la corruption, y compris la corruption de haut niveau, ainsi qu'au renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Ces conditions devraient également contribuer à l'amélioration de la gouvernance économique et encourager les réformes en Moldavie. Afin que ces conditions puissent être correctement évaluées, il est essentiel qu'elles soient énoncées de manière stricte et mesurable.** Tant le respect de la condition préalable précitée que la réalisation de ces objectifs devraient faire l'objet d'un suivi régulier par la Commission et le Service européen pour l'action extérieure.

## Amendement 4

### Proposition de décision Considérant 19

#### *Texte proposé par la Commission*

(19) Afin de protéger efficacement les intérêts financiers de l'Union liés à son assistance macrofinancière, la Moldavie devrait prendre des mesures appropriées de prévention et de lutte contre la fraude, la corruption et toute autre irrégularité liée à cette assistance. En outre, des dispositions devraient prévoir que la Commission effectue des vérifications et que la Cour des comptes réalise des audits.

#### *Amendement*

(19) Afin de protéger efficacement les intérêts financiers de l'Union liés à son assistance macrofinancière, la Moldavie devrait prendre des mesures appropriées de prévention et de lutte contre la fraude, la corruption et toute autre irrégularité liée à cette assistance. ***La Moldavie devrait régulièrement tenir la Commission informée de la mise en œuvre de l'assistance macrofinancière sur la base de la divulgation intégrale et du strict respect des règles financières de l'Union.*** En outre, des dispositions devraient prévoir que la Commission effectue des vérifications et que la Cour des comptes réalise des audits.

## Amendement 5

### Proposition de décision Considérant 24

#### *Texte proposé par la Commission*

(24) L'assistance macrofinancière de l'Union devrait être subordonnée à des conditions de politique économique inscrites dans un protocole d'accord. Pour garantir des conditions de mise en œuvre uniformes et pour des raisons d'efficacité, la Commission devrait être habilitée à négocier ces conditions avec les autorités moldaves sous la supervision du comité composé des représentants des États membres, conformément au règlement (UE) n° 182/2011. En vertu de ce règlement, il convient, en règle générale, d'appliquer la procédure consultative dans tous les cas autres que ceux qu'il prévoit.

#### *Amendement*

(24) L'assistance macrofinancière de l'Union devrait être subordonnée à des conditions de politique économique, ***mettant particulièrement l'accent sur l'économie moldave, le système de gouvernance économique, en particulier dans le secteur bancaire, et le système judiciaire, lesquelles doivent*** inscrites dans un protocole d'accord, ***y compris un calendrier précis pour la réalisation de ces conditions. L'absence de progrès tangibles dans la réalisation de ces conditions devrait entraîner la suspension temporaire ou l'annulation du versement de l'assistance macrofinancière de***

Compte tenu de l'impact potentiellement important d'une assistance d'un montant supérieur à 90 000 000 EUR, il convient d'appliquer la procédure d'examen aux opérations dépassant ce seuil. Étant donné le montant de l'assistance macrofinancière apportée par l'Union à la Moldavie, la procédure d'examen devrait être appliquée à l'adoption du protocole d'accord ainsi qu'à toute réduction, suspension ou annulation de l'assistance,

***l'Union.*** Pour garantir des conditions de mise en œuvre uniformes et pour des raisons d'efficacité, la Commission devrait être habilitée à négocier ces conditions avec les autorités moldaves sous la supervision du comité composé des représentants des États membres, conformément au règlement (UE) n° 182/2011. En vertu de ce règlement, il convient, en règle générale, d'appliquer la procédure consultative dans tous les cas autres que ceux qu'il prévoit. Compte tenu de l'impact potentiellement important d'une assistance d'un montant supérieur à 90 000 000 EUR, il convient d'appliquer la procédure d'examen aux opérations dépassant ce seuil. Étant donné le montant de l'assistance macrofinancière apportée par l'Union à la Moldavie, la procédure d'examen devrait être appliquée à l'adoption du protocole d'accord ainsi qu'à toute réduction, suspension ou annulation de l'assistance,

## PROCÉDURE DE LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

<b>Titre</b>	Assistance macrofinancière à la République de Moldavie
<b>Références</b>	COM(2017)0014 – C8-0016/2017 – 2017/0007(COD)
<b>Commission compétente au fond</b> Date de l'annonce en séance	INTA 19.1.2017
<b>Avis émis par</b> Date de l'annonce en séance	BUDG 19.1.2017
<b>Rapporteur(e) pour avis</b> Date de la nomination	Siegfried Mureşan 26.1.2017
<b>Date de l'adoption</b>	3.4.2017
<b>Résultat du vote final</b>	+: 29 -: 6 0: 0
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Nedzhmi Ali, Jean Arthuis, Lefteris Christoforou, Gérard Deprez, José Manuel Fernandes, Eider Gardiazabal Rubial, Jens Geier, Ingeborg Gräßle, Iris Hoffmann, Bernd Kölmel, Zbigniew Kuźmiuk, Clare Moody, Siegfried Mureşan, Victor Negrescu, Liadh Ní Riada, Jan Olbrycht, Younous Omarjee, Pina Picierno, Paul Rübig, Petri Sarvamaa, Jordi Solé, Eleftherios Synadinos, Indrek Tarand, Isabelle Thomas, Monika Vana, Daniele Viotti, Marco Zanni, Stanisław Żótek
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Nicola Caputo, Ivana Maletić, Andrey Novakov, Marco Valli, Tomáš Zdechovský
<b>Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final</b>	Othmar Karas, Bernd Lucke



## VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

29	+
ALDE	Nedzhmi Ali, Jean Arthuis, Gérard Deprez
ECR	Zbigniew Kuźmiuk, Bernd Kölmel, Bernd Lucke
PPE	Lefteris Christoforou, José Manuel Fernandes, Ingeborg Gräßle, Othmar Karas, Ivana Maletić, Siegfried Mureşan, Andrey Novakov, Jan Olbrycht, Paul Rübig, Petri Sarvamaa, Tomáš Zdechovský
S&D	Nicola Caputo, Eider Gardiazabal Rubial, Jens Geier, Iris Hoffmann, Clare Moody, Victor Negrescu, Pina Picierno, Isabelle Thomas, Daniele Viotti
Verts/ALE	Jordi Solé, Indrek Tarand, Monika Vana

6	-
EFDD	Marco Valli
ENF	Marco Zanni, Stanisław Żółtek
GUE/NGL	Liadh Ní Riada, Younous Omarjee
NI	Eleftherios Synadinos

0	0

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention